



Votre devis d'assurance habitation

5,02 €/ mois

soit 60,33 €/an TTC ou 48,64 €/an HT

⚠ Ce document n'est pas contractuel, il vaut proposition d'assurance mais il ne vous engage pas. Le document vous donne un aperçu détaillé de l'offre que vous avez retenu et de notre conseil pour assurer au mieux votre logement.

Votre logement

Adresse	██████████ 86100, Châtellerault
Caractéristiques	28m², 1 pièces déclarées
Type	Appartement , avec détecteur de fumée
Usage	Propriétaire non-occupant (location longue durée)
Dépendance(s)	Aucune dépendance

Les assurés

Nom	Axel Paris
Email	██████████
Autre bénéficiaire	Aucun
Sinistralité	0 sinistre dans les 3 dernières années

Besoins de couverture sélectionnés

Capital mobilier	3 000,00 €
Location meublée	Oui
Franchise	150 €
Début de contrat	08/08/2023 (sous réserve de souscription et de paiement)

Le client certifie l'exactitude des informations communiquées et est averti des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration (voir les détails dans la section "Exactitude des informations fournies").

Après votre souscription, vos Conditions Particulières ainsi que les Conditions Générales applicables au contrat font foi et sont envoyés par email et disponibles à tout moment sur votre espace client.

Offre éditée le 06/08/2023. L'offre est valable 1 mois à compter de la date de son édition.

Référence de l'offre : becc7d31-492e-4381-b9f7-b35801b1e1b1

Fractionnement de paiement du devis : annuel

L'offre d'assurance que vous avez retenue

Vous avez choisi l'offre **Couverture Étendue**

Cette offre comprend les garanties essentielles et des garanties supplémentaires pour être bien couvert.

Nous proposons plusieurs options pour couvrir au mieux vos différents besoins :

Options proposées	Etat
Valeur de remplacement 10 ans	
Aménagements extérieurs	
Assistance juridique	

 = option sélectionnée pour cette offre

 = option non sélectionnée pour cette offre

Garanties de l'offre **Couverture Étendue**

GARANTIES	FRANCHISE	PLAFONDS
Responsabilité civile liée à l'habitation	150 €	10 000 000€ par sinistre et par an. Voir Conditions Générales.
Défense pénale et recours suite à accident	150 €	Voir Conditions Générales.
Incendie et événements assimilés	150 €	Bien mobilier : 3 000,00 €. Bien immobilier : valeur à neuf. Limites prévues dans les Conditions Générales.
Dommages causés par les services de secours au bâtiment assuré	150 €	
Dégâts des eaux	150 €	
Catastrophes naturelles	Légale (380 €)	
Catastrophes technologiques	Légale (néant)	
Attentats et actes de terrorisme	150 €	
Événements climatiques	150 €	
Vol et actes de vandalisme	150 €	Mesures de protection exigées : les portes d'accès de votre habitation, doivent être munies de deux serrures ou d'un système multi points. Les parties vitrées accessibles doivent être munies de protection renforcées (ex : vitrage anti-effraction, barreaux, volets) décrites dans les Conditions Générales.
Bris de vitre et appareils sanitaires	150 €	Valeur de remplacement
Dommages électriques	150 €	5 000€ / sinistre Limité à 2 sinistres par an.
Frais et pertes	Néant	Voir Conditions Générales

Service d'assistance **Couverture Étendue**

SERVICE	CONDITIONS
Nettoyage du bien assuré	Max. 500€. TTC Limité à 1 intervention par année civile.
Diagnostic du bien assuré	Voir Conditions Générales.
Assistance à l'amélioration du bien	Limité à 1 intervention par année civile.
Vérification de devis de travaux	Limité à 2 projets de travaux par année civile et 3 devis par projet.
Dépannage et travaux	Voir Conditions Générales.
Retour d'urgence en cas de sinistre	Limité à une seule personne.
Assistance plomberie intérieure	Limitée à 150€. TTC et 2 interventions par année civile
Lutte contre les nuisibles	Max. 300€ TTC par intervention.
Diagnostic technique obligatoire lors de la vente	120€ / an

Pour bénéficier des prestations d'assistance, vous devrez contacter notre service d'assistance pour obtenir un accord préalable et bénéficier de l'intervention d'un professionnel de notre réseau : les frais engagés sans notre accord ne seront pas remboursés.

Les **conditions** de prise d'effet du contrat

La prise d'effet de vos garanties stipulées au contrat d'assurance est subordonnée à la condition suspensive d'encaissement du montant de la première prime dans un délai de 25 jours à compter de la date de signature, ou au plus tard le mois précédent le démarrage de votre contrat.

Après signature de votre contrat, vos garanties ne seront activées qu'après réception du paiement de votre première cotisation. Il en va de même pour les sinistres, qui ne seront pas couverts si le paiement n'a pas été reçu.

En cas de non-paiement de la première cotisation dans le délai, **le contrat sera nul et non avenu**

En cas d'incident de paiement, nous vous notifierons par communication électronique (mail ou SMS). Si vous ne procédez pas au paiement ou à la régularisation de la première cotisation, le contrat sera automatiquement considéré comme nul et non avenu. L'annulation du contrat est irrévocable.



Informations préalables à la souscription

Votre demande d'assurance

Vous (également désigné le "Client" dans ce document) souhaitez souscrire à un contrat d'assurance habitation proposé par Luko.

Notre devoir de conseil

La fourniture d'une information complète et sincère sur votre situation personnelle, les caractéristiques de votre habitation et votre projet d'assurance sont des conditions indispensables à la délivrance d'un devoir de conseil adapté.

Notre conseil est fondé sur les informations que vous nous avez communiquées. L'évolution ultérieure de celles-ci est susceptible de le rendre caduc.

Notre recommandation

Au regard des caractéristiques de votre habitation, nous vous recommandons de souscrire à notre offre multi risque habitation avec l'offre Couverture Étendue, pour bénéficier de la couverture maximale pour votre bien

Nous vous proposons plusieurs options que vous êtes libre de choisir à votre convenance et selon les besoins de votre bien. Luko attire votre attention sur le choix de votre franchise qui détermine le montant restant à votre charge pour un sinistre, nous vous recommandons de choisir une franchise basse parmi celles proposées.

Vous devez impérativement nous informer de vos installations particulières (cheminée, véranda) et nous indiquer si votre habitation est munie de dispositifs de prévention (contre l'incendie) ou de protection contre le vol (alarme télésurveillée). Vos dépendances, même situées à la même adresse, doivent être déclarées et munies des protections obligatoires.

Dans le cadre de la présente distribution, Luko ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Protection de vos données personnelles

Au cours de l'exécution de votre contrat et afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires en vigueur, Luko est amené à traiter vos données personnelles dans le respect de la législation en vigueur, notamment le RGPD.

Dans ce cadre, Luko traite notamment les catégories de données suivantes : données d'identification, données économiques et financières, données relatives à votre situation familiale, données relatives à votre sinistre, données relatives à la navigation web.

Sur la base des obligations contractuelles, des obligations légales et réglementaires ainsi que sur le fondement son intérêt légitime, Luko traite les données personnelles notamment pour les finalités suivantes : 1) la souscription des contrats d'assurance, 2) la gestion des éventuels sinistres en découlant, 3) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme, 4) la lutte contre la fraude aux assurances, 5) l'exécution des dispositions réglementaires, par exemple des règles fiscales ou sociales, 6) la gestion du contentieux, et 7) l'élaboration de statistiques.

Ces données sont conservées uniquement pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et selon les dispositions légales en vigueur. A défaut d'obligations légales spécifiques, les données sont stockées pour toute la durée du contrat d'assurance et jusqu'à cinq (5) ans à compter de sa résiliation. Afin de proposer un haut niveau de service, Luko peut être amené à transférer vos données personnelles à des partenaires qualifiés dans le respect des dispositions prévues par la réglementation applicable, tels que l'Assureur et l'Assisteur. Luko s'engage à ne pas commercialiser vos données et ne pas les transmettre à des tiers non autorisés. , ni les transmettre à quiconque, à l'exception de ses partenaires nommés au présent contrat. Conformément au règlement européen sur les données dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, de limitation des traitements, ainsi que d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer vos droits ou pour toute question concernant la gestion de vos données, vous pouvez écrire à dpo@getluko.com

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez consulter à tout moment la politique de confidentialité disponible à l'URL suivante : <https://fr.luko.eu/en/data-privacy/>

Exactitude des informations fournies

Le client certifie l'exactitude des informations communiquées, les caractéristiques de son bien et des besoins exprimés sont rappelés sur le Devis d'assurance, ayant valeur de Proposition d'assurance. Le client reconnaît avoir reçu une information suffisante pour lui permettre de prendre une décision de manière éclairée avant sa souscription.

Les informations fournies en réponse aux questions doivent être exactes : le client est averti des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L.113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L.113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.

Le paiement de la cotisation

La prise d'effet de vos garanties stipulées au contrat d'assurance est subordonnée à la condition suspensive d'encaissement du montant de la première prime dans un délai de 25 jours à compter de la date de signature, ou au plus tard le mois précédent le démarrage de votre contrat.

En cas de non-paiement de la première cotisation dans le délai, le contrat sera nul et non avenue.

Après signature de votre contrat, vos garanties ne seront activées qu'après réception du paiement de votre première cotisation. Il en va de même pour les sinistres, qui ne seront pas couverts si le paiement n'a pas été reçu.

Le paiement des cotisations suivantes est exigible selon les conditions précisées dans vos Conditions Particulières. Le paiement de la prime d'assurance est exigible annuellement et peut être fractionné mensuellement dès lors que cette option est proposée au client.

Le non-paiement d'une fraction de cotisation rend exigible immédiatement la totalité de la prime de l'année d'assurance en cours. Les détails sont mentionnés aux Conditions Générales du contrat.

Droit de renonciation

Le client peut se rétracter sans avoir à fournir de motif dans un délai de 14 jours à compter la souscription du contrat. Les périodes effectivement assurées ne sont pas remboursables.

Le client doit contacter Luko de la manière suivante : *“Je m'appelle _ Je souhaite résilier mon contrat _ souscrit le _ pour mon habitation à l'adresse _ Pouvez-vous procéder à la résiliation dans le cadre de mon droit de rétractation ?”*

Pendant la durée de son contrat, le client peut le résilier en contactant simplement Luko par tout moyen durable (email, chat, courrier postal) et en formulant clairement sa demande.

La taxe attentat d'un montant de 5,9€ (montant fixé par l'Etat) n'est pas remboursable, et est dûe en totalité pour toute année d'assurance démarrée.

Informations concernant les assureurs

Luko Cover SAS au capital de 500 000€ est une entreprise inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 837 821 149. Le siège social est situé 91, rue du Faubourg Saint Honoré , 75008 Paris. Nous opérons sous la marque Luko, société régie par le Code des Assurances et immatriculée au Registre ORIAS, sous le numéro 18002431 et placée sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) sise 4 Place de Budapest - CS 75436 - Paris Cedex 09.

Luko exerce l'activité de courtier en assurances catégorie « b » et fournit un conseil de niveau 1 (proposer un contrat cohérent (approprié) avec les besoins et exigences du client)

Pour ce contrat d'assurance, Luko a choisi de travailler principalement avec Luko Insurance AG (c/o WeWork Neue Schönhauser Str. 3-5, 10178 Berlin, Germany (Handelsregister Amtsgericht Charlottenburg (Berlin), HRB 188013 B) - Autorité de surveillance : Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Bonn bafin.de), et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.

Luko Cover SAS et Luko Insurance AG ont la même entreprise mère : Demain ES SAS détient directement 100% du capital et des droits de vote des deux sociétés.

Luko n'est cependant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler, dans le secteur de la distribution d'assurances, exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance

Les garanties d'assistance de ce contrat sont couvertes par OPT EVEN Assurances, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital social de 5 335 715 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 10 rue Olympe de Gouges 69100 Villeurbanne. Elle est représentée par Jean-Mathieu BISEAU en sa qualité de Président du conseil d'administration. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Informations sur les modes de communication : dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications (chat, email, téléphone). Le service fourni étant de nature exclusivement électronique, le client accepte sans réserve que les documents précontractuels et contractuels soient fournis uniquement par voie électronique,

y compris au moyen de recommandé électronique en substitution des communications par courrier recommandé papier.

Rémunération de Luko et du distributeur du contrat

Luko perçoit une commission au titre de son activité d'intermédiaire c'est-à-dire une rémunération déjà incluse dans la prime.

Distributeur de ce contrat : LUKO.

Gestion des réclamations

En cas de litiges ou réclamation, Luko peut être contacté par courrier à Luko Cover SAS - Service Réclamation - 91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris ou par email à l'adresse hello@luko.eu via le site internet Luko (www.luko.eu). Luko s'engage à traiter votre réclamation dans un délai de 5 jours ouvrables maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Alternativement, et si le client n'obtient pas satisfaction, il peut contacter l'Assureur du contrat et de la garantie, dont les coordonnées exactes sont indiquées dans ce document, sur son site internet, aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières de l'assuré.

Si la réponse apportée n'est pas satisfaisante, nous mettons à la disposition des Particuliers un service de Médiation de la consommation (articles L. 611-1 et suivants, du Code de la consommation). Vous pouvez prendre attache avec La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Vous disposez également de la faculté d'obtenir des informations auprès du service en charge de la relation avec les assureurs de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09

Engagement du client souscripteur

Le client souscripteur reconnaît qu'il a reçu, préalablement à la souscription de son contrat et a pris entièrement connaissance des documents suivants :

- La Document d'information sur le produit d'assurance,
- Le présent récapitulatif du projet d'assurance (devis) comportant : le détail du tarif et des couvertures, et le résumé des informations et conseils de LUKO
- Les Conditions Générales du contrat

Le client, par sa souscription, reconnaît avoir pris connaissance du contrat d'assurance proposé par Luko et a reçu toutes les informations permettant de prendre une décision en connaissance de cause.